



VILLE DE LEWARDE

Avril 2023

<https://ville-lewarde.fr>

Facebook : ville de Lewarde

Le mot du Maire

Madame, Monsieur,

Le budget de la commune a été présenté aux citoyens lors de deux réunions publiques.

Il a été voté le 11 avril par la majorité du conseil municipal.

Comme tous les foyers, nous avons subi l'augmentation du coût de l'énergie mais également une hausse sur des produits nécessaires à la restauration scolaire et à l'entretien des bâtiments communaux.

De ce fait, le pouvoir d'achat de la commune a été rogné, néanmoins il est toutefois équilibré et dégage un excédent positif pour l'année 2022.

Les dépenses d'investissement vont être concentrées pour réaliser des économies d'énergie, notamment pour le groupe scolaire et son restaurant, planifiées sur deux exercices 2023 et 2024.

D'autres enveloppes budgétaires sont également prévues pour des achats de matériel technique, informatique, entretien de bâtiments, réfection des voiries, notamment rue des Bleuets.

Un plan pluriannuel d'investissement est en cours d'élaboration ; l'objectif étant de travailler en amont pour obtenir le maximum de subventions au département, à la région et à l'état.

Pour mieux cerner le budget, un bulletin spécial va être rédigé et remis dans vos boîtes aux lettres prochainement.

Prenez soin de vous.



Alain BRUNEEL,
Maire

BUDGET DE LA COMMUNE

Les 4 et 5 avril, le projet de budget municipal pour l'année 2023 a été présenté aux Lewardois par Monsieur le Maire aux cours de réunions publiques.

L'objet de ces réunions était de fournir des explications quant aux choix d'investissement proposés, de recueillir des avis et de fournir des explications avant la présentation en conseil municipal.

Les réalisations communales dont les travaux sont les conséquences des orientations budgétaires décidées par le conseil municipal dans une enveloppe contrainte.

Beaucoup de réalisations dépendent des subventions accordées par l'état, la région, le département.

La ville dispose d'une importante ressource d'auto-financement grâce à l'excellente gestion financière reconnue et soulignée par les services compétents de l'état.



Conseil Municipal du 11 Avril 2023

Ce conseil a surtout été consacré au vote du budget 2023. Les conseillers municipaux ont voté :

Le compte administratif 2022, le compte de gestion 2022, les taux d'imposition 2023, les subventions associatives, le budget primitif 2023. Ils ont fixé les tarifs de l'accueil des loisirs sans hébergement de l'été.

Ils ont donné leur accord à la signature :

- d'une convention tripartite entre la CCCO, le SIDEN-SIAN et la commune au titre de la gestion des eaux pluviales urbaines.

- d'une convention pour des prestations d'élagage avec la CCCO.

Le compte rendu de la réunion sera consultable en mairie ou sur le site dès sa validation au prochain conseil municipal.

Nettoyons Lewarde

Tous les quartiers de la ville ont reçu la visite des citoyennes et citoyens bénévoles.

Les 18 et 19 mars, grâce à l'implication d'une cinquantaine de personnes, la commune, inscrite à l'opération Hauts de France propres, a mené à bien le projet de réparer les dégâts que notre environnement subit à cause de l'inconscience coupable de personnes qui prennent les rues et la nature pour une poubelle.

La municipalité adresse ses vifs remerciements aux élus du groupe majoritaire du conseil municipal, aux membres du conseil municipal des enfants, à leurs parents, aux chasseurs, aux Lewardoises et Lewardois qui, persuadés de l'importance de lutter contre la pollution chimique et visuelle des déchets jonchant rues et nature, ont répondu à l'invitation.

Ont été récupérés pour être revalorisés environ un millier de mégots, 100 Kg de déchets recyclables, 200 Kg de déchets non recyclables.

Certains ramasseurs ont découvert des tôles « éternit », un barbecue, des enjoliveurs de voitures ...

Les services techniques de la ville ont dû prêter main forte pour terminer le nettoyage.

Il est rappelé que la loi punit tout contrevenant qui déverse des déchets hors site dédié. Cet acte est punissable par la loi.

Prévenez la mairie si vous êtes témoin d'un geste malveillant en donnant le plus de renseignements possibles sur celui-ci.

« Jetez au sol, c'est vraiment pas drôle » y compris les mégots.

Un groupe de volontaires le samedi matin



Marché

Permettre aux lewardois de se nourrir le plus sainement possible, voilà qui a conduit la municipalité sous la responsabilité de M. André Léger, adjoint à l'environnement, à installer des commerçants ambulants sur la commune.

Calendrier de leur présence

Au mois de mai, les commerçants seront présents sur le marché

Place Elsa Triolet :

- Tous les samedis matin, M. Xavier Planchon, maraîcher bio exploitant sur la commune, vous proposera ses légumes, et M. Christophe Salah, rôtiisseur, ses produits : réservations au 07 67 14 19 34
- Le matin, Mme Sophie Willot présentera les samedis 13 et 27 mai des produits d'épicerie fine et M. Majchrzak vous allèchera le 13 mai avec ses pâtisseries polonaises : réservation au 06 12 50 18 51
- Tous les mardis après-midi, Mme Christelle Delannoy vendra crêpes, soupes....
- Tous les jeudis matin, M. Christopher Gavral, poissonnier, en direct de Boulogne, sera présent ainsi que M. Planchon.

Place des Vésignons :

- M. Jacques Leclercq offrira à la vente le 20 mai après-midi, une gamme exceptionnelle de fromages.

Être clients, c'est maintenir des emplois locaux de qualité.



Travaux

Parking

La zone herbeuse du bout de la rue des peupliers a été aménagée en parking. Son utilisation sera codifiée dès la fin des travaux de la rue des peupliers.



Abri-vélos

Les services techniques ont fabriqué et installé un abri pour stocker les vélos des élèves de l'école élémentaire. 2 portes-trottinettes ont aussi été achetées. L'un pour l'école maternelle, l'autre pour l'école élémentaire.

Cet investissement répond à la volonté de la municipalité et des écoles de promouvoir les modes de transport doux auprès des enfants.



Santé

Pour faire suite à l'article paru dans le journal de mars sur les perturbateurs endocriniens, intéressons-nous aux emballages.

La contamination des aliments peut aussi se faire à travers les substances chimiques présentes dans leur emballage. Certains emballages comme les boîtes de conserve contiennent des matières plastiques, notamment le film intérieur se situant entre la partie métallique de la conserve (acier/aluminium) et l'aliment. Dans ce cas, il y a une possible migration des molécules chimiques contenues dans le plastique (notamment des phtalates*) vers les aliments.

Il en est de même avec les encres utilisées sur certains emballages ou films plastiques. Ceux-ci peuvent migrer vers les aliments et les contaminer.

D'où l'importance de décrypter ce qui se cache derrière la liste d'ingrédients des produits que vous consommez et surtout de privilégier *une alimentation sans résidus de pesticides donc issue le plus possible de l'agriculture biologique*.

*Les phtalates sont des perturbateurs endocriniens et métaboliques, qui sont associés à des effets nuisibles : asthme chez l'enfant, diabète de type 2, TDAH *, obésité juvénile et chez les adultes, cancers du sein et de l'utérus, endométriose et infertilité.

*Le TDAH est un trouble du neurodéveloppement qui démarre à l'enfance et se manifeste par des symptômes d'inattention et/ou d'hyperactivité et d'impulsivité inappropriés. Il entraîne un handicap dans la vie de tous les jours, avec un risque d'échec scolaire, d'accidents, d'addictions, de dépression et de suicide.

(Suite dans le prochain journal)

19 Mars 1962

Le 19 mars 2023, 61 ans après la signature du traité d'Evian mettant fin à la guerre d'Algérie, la municipalité et la FNACA ont fait œuvre de mémoire.

Le défilé commémoratif parti de la rue du 19 mars 1962 s'est rendu à la salle des fêtes après avoir honoré aux deux monuments aux morts de la ville, la mémoire des soldats morts dans les conflits contemporains.

Tous les discours ont été prononcés dans la salle des fêtes en raison de la pluie matinale.

M. Plutot, président de la FNACA, a rappelé que des jeunes à l'âge de 20 ans, après une adolescence difficile dans un pays se relevant des destructions subies (guerre 40- 45) allaient être plongés jusqu'à 30 mois dans la guerre et n'ont pas profité de leur jeunesse. 30 000 n'en sont pas revenus vivants. Beaucoup d'autres eurent une réinsertion difficile dans la vie civile.

M. Plutot exhorta les jeunes à être les bâtisseurs d'une paix à construire chaque jour en ne laissant jamais les esprits s'habituer à la guerre.

Madame Delmaire, adjointe au maire, a lu le message de Mme Patricia Miralles, secrétaire d'état auprès du ministre des armées, chargée des anciens combattants et de la mémoire : « ... quand vint enfin, en particulier pour le contingent, le moment de retour, il n'y eut pour accueillir nos soldats, nos appelés, ni défilé ..., ni cérémonie collective. La Nation ne sut guère leur dire sa reconnaissance d'avoir répondu à l'appel du devoir. ... Il nous faut continuer à regarder et accepter ce pan de notre histoire collective dans son extrême complexité, assumer d'en transmettre la mémoire... ».

Monsieur Bruneel, maire, a remercié l'harmonie municipale, la FNACA, le képi au casque, les secouristes ainsi que les élus municipaux, les élus du conseil municipal des enfants, les présidents d'association et toutes les personnes présentes.

Il a indiqué que : « ... le 19 mars nous invite à nous recueillir le temps d'une cérémonie, et à nous souvenir de cette période de l'histoire et des conséquences désastreuses d'une guerre... Nous vivons dans un monde où la moindre étincelle peut conduire à l'explosion, entraînant la détresse humaine et en même temps la richesse financière des marchands d'armes. ... ». La France prévoit de passer de 43,9 milliards à 67 milliards de budget militaire annuel dès 2024.

La citation de Jacques Prévert : « Quelle connerie la guerre » a conclu son propos.

Le diplôme d'honneur de porte-drapeaux a été remis à Monsieur Roggenbock pour ses trois années de dévouement dans cette fonction.



DEPORTATION

Le dimanche 30 avril, la municipalité, la FNACA et l'association du képi au casque invitent la population à participer par sa présence à cette journée nationale dédiée au souvenir de ce triste pan de notre histoire française et européenne.

Rendez-vous à 11 h au cimetière.

Des gerbes seront déposées aux deux monuments de la commune.

Le savez-vous ? La rue Henri Coubrun porte le nom d'un déporté lewardois.

8 MAI

Le 8 mai 2023 à 11h aura lieu la cérémonie de commémoration de la victoire des forces alliées sur l'Allemagne nazie marquant la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe.

La population est invitée à se rassembler à 10 h 45, devant la salle des fêtes.

Un dépôt de gerbes sera effectué aux deux monuments aux morts de la commune.

La cérémonie s'achèvera à la salle des fêtes.

MEDAILLES DU TRAVAIL

Une erreur de photo s'est produite dans le journal de mars.

Voici la photo du groupe de médaillés promotion du 1^{er} janvier avec les élus.

Les récipiendaires voudront bien excuser de cette erreur.



VENTE DE MUGUET

Le 1^{er} mai, vente de muguet organisée par l'Amicale laïque, place Elsa Triolet, de 8 h à 12 h.

Les bénéfices réalisés permettront de financer les projets éducatifs et pédagogiques des écoles de la commune.

Prix de deux brins de muguet avec une rose : 2€

Du côté des associations

UNION SPORTIVE LEWARDOISE

Le 18 mars, le club de football inscrit dans la compétition UFOLEP a réuni joueurs et dirigeants en assemblée générale.

Le rapport d'activité a révélé des résultats sportifs très satisfaisants. L'équipe est candidate à une montée en deuxième division. Le club compte 36 adhérents.

Les rapports financier et d'activité ont été adoptés à l'unanimité.

Le club a l'intention d'engager une seconde équipe de séniors pour la prochaine saison.

Une prise de contact est possible lors des séances d'entraînement au stade les mercredis et vendredis de 18 h 30 à 20 h.

Le bureau est composé du président M. Valentin Delaby, du secrétaire M. Cyrille Jaspart, de la trésorière Mme Laura Cleton.

Le jeudi 18 mai, les finales UFOLEP des coupes régionales de football se dérouleront à Lewarde.

Finale de la coupe Gradel à 10 h et de la coupe Soetens à 15 h.



L'équipe des séniors de l'USL

DU KEPI AU CASQUE

Le samedi 4 mars, les affiliés de l'association de reconstitution historique se sont donné rendez-vous, salle des fêtes Henri Martel.

Monsieur le Maire et de nombreux élus ont répondu à l'invitation de Monsieur Matthieu Cormont, président.

L'association regroupe 13 personnes qui participent à des événements de reconstitution historique en costumes principalement militaires des époques : guerres mondiales 1914-1918, 1940-1945, d'Indochine 1946-1954, d'Algérie 1954-1962.

En 2022, le groupe a participé à des manifestations à Locon, Mont-Saint-Eloi, Haillicourt.

La présence du « képi au casque » aux commémorations patriotiques locales est fort appréciée.

Les rapports d'activité et de trésorerie ont été votés à l'unanimité.

Le bureau se compose du président M. Matthieu Cormont, de la secrétaire Mme Anaïs Cormont, du trésorier M. Martin Yackx.

Les 6, 7, 8 mai, l'association participera à un campement multi-époque à Ecourt Saint Quentin en tenue militaire française des années 1940.

KOUKIRI

Après presque 3 années d'interruption surtout dues au COVID, l'assemblée générale qui s'est tenue le 15 mars a marqué la relance de l'activité théâtrale en présence de Monsieur le Maire et d'élus municipaux.

Les comédiens ont dévoilé le titre de leur prochain spectacle : « Rions ! » qui présage d'un joyeux moment de détente pour les spectateurs. Ils donnent rendez-vous au public les 14 et 15 octobre 2023, salle des fêtes.

Le président, Monsieur Jean-Paul Lemaire, a adressé ses vifs remerciements à la municipalité pour la qualité des installations mises à la disposition de l'association : salle de répétition, local de rangement du matériel. Il a remercié le personnel communal qui lui réserve un accueil agréable et répond avec efficacité à ses demandes.

Le rapport d'activité présentée de façon humoristique par le président ainsi que le rapport de trésorerie ont été votés à l'unanimité.

Le bureau est constitué du président M. Jean-Paul Lemaire, du secrétaire M. Philippe Vanwysberge et de la trésorière Mme Claude Lemaire.



SYNDICAT D'INITIATIVE

Le dimanche 23 juillet, l'association vous propose de passer une journée de détente et de découverte à Mers-les-Bains à l'occasion de la fête des baigneurs organisée sous le thème de « La conquête de l'air ». Participation de 27 € pour une journée festive de liberté en plein air.

Renseignements : M. Edouard Borkowski 09 52 62 90 00 ou 07 86 17 55 06, M. Jean-Bernard Lévecque 06 87 44 55 94

Chèque à établir au nom du syndicat d'initiative et à déposer : M. Borkowski 184 rue Jules Guesde

Nouveau Commerce

Ouverture d'un magasin de prêt-à-porter
« Fring' à Nath » situé au 590 domaine du
château à Lewarde



Charte du Mieux Vivre Ensemble

Elle a été votée par le conseil municipal le 28 mars 2018.

Cette charte est toujours d'actualité et est à respecter par l'ensemble de la population.

STATIONNEMENT ET MOBILITE

- Le stationnement sur les trottoirs et espaces verts engazonnés est interdit.
- Il est autorisé sur les emplacements marqués le long des routes.
- Ne stationnez pas sur les places réservées aux personnes à mobilité réduite.
- Pour la sécurité de tous, respectez les limitations de vitesse et les panneaux de signalisation.

ANIMAUX

- la divagation des chiens et des chats est interdite.
- Les chiens sont obligatoirement tenus en laisse dans les espaces publics.
- Les déjections canines doivent absolument être ramassées sous peine d'amende.
- Tout chien errant sera conduit au refuge de Pecquencourt.

ENVIRONNEMENT

- Les ordures ménagères sont collectées au porte à porte,
- Les déchets volumineux ou « encombrants » sont enlevés en suivant les consignes émises par la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent.
- Les déblais et gravats sont emmenés dans les déchetteries.
- Certains déchets ménagers « spéciaux » ne peuvent pas être éliminés avec les déchets ménagers sans risques, en raison de leur danger (inflammable, toxique, corrosif, explosif)
- les poubelles doivent impérativement être sorties la veille après 19H et elles doivent être rentrées aussitôt après le passage des camions ou au maximum à 20H.
- les récipients réservés au tri sélectif ne doivent contenir que les matériaux recyclables séparés par les habitants et dont la liste est déterminée par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent, à l'exclusion de tout autre déchet.
- Tout dépôt sauvage est interdit, sous peine d'amende.
- Dans toutes les rues, les propriétaires ou, le cas échéant, les locataires sont tenus d'assurer le nettoyage des caniveaux et des trottoirs, ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes en bordure des propriétés. Les balayures ne doivent en aucun cas être jetées sur la voie publique ni dans les avaloirs d'eaux pluviales.
- Par temps de neige ou verglas, les propriétaires ou locataires sont tenus de dégager un passage sur le trottoir devant leur habitation. Les grilles placées sur les caniveaux devront également être maintenues propres pour garantir un écoulement aisé des eaux pluviales.
- L'écobuage est interdit sauf autorisation.

NUISANCES SONORES

- Les engins bruyants équipés de moteur, tels qu'engins de chantier, tondeuses à gazon, motoculteurs, tronçonneuse, peuvent être autorisés :
 - En semaine de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
 - Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
 - Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 et de 16H00 à 18H00.



COLLECTE DES DÉCHETS

La collecte des déchets initialement prévue pour le lundi 1^{er} mai (Jour férié non travaillé) sera avancée au samedi 29 avril.

La collecte concernera les ordures ménagères (bac bronze) ainsi que les déchets végétaux.

Tribune d'expression libre

Les textes présentés correspondent aux écrits envoyés par les groupes sans aucune modification orthographique ou grammaticale apportée sur ceux-ci.

Groupe majoritaire : « continuons ensemble pour Lewarde » 15 élus

L'inflation touche tous les secteurs d'activité dont les produits alimentaires.

En février, les denrées avaient déjà augmenté, sur douze mois, de 14 % et même de 20 % sur les articles de premier prix. Les coûts des produits d'hygiène et d'entretien du quotidien ont explosé.

Les géants de l'agroalimentaire, de la distribution entretiennent une fièvre spéculative sous le regard passif de nos gouvernants.

Cette course au profit doit être stoppée. L'état a le devoir de mettre en place un coefficient multiplicateur étendu à tous les produits alimentaires entre les prix d'achat aux producteurs et les prix de vente aux consommateurs.

Ce dispositif créé à la Libération a été supprimé en 1986 sous la pression des distributeurs.

Nul soutien numéraire aux ménages n'est envisagé et la plupart des salaires sont bloqués.

Comme pour les retraites, le gouvernement s'enferme dans une logique ultra libérale. Elle participe à la continuité assumée de dépècement des pouvoirs de l'état. L'exécutif ne tient pas compte des propositions des corps intermédiaires (syndicats, association de défense des consommateurs ...) qui lui demandent d'agir. 8 millions de personnes sont en insécurité alimentaire. Pourtant, au bout de la chaîne de consommation, 10 000 000 de tonnes de nourriture sont jetés par an.

Cela représente 30 kg d'aliments gaspillés par habitant dont 7 kg d'aliments encore emballés ou l'équivalent d'un repas par semaine jeté par consommateur ou encore 100 € gaspillés par personne chaque année.

Le gaspillage concerne principalement les légumes, les liquides, les fruits. Ce gaspillage constitue la 3^{ème} cause en émission d'effets de serre.

Dans le cadre de la restauration scolaire, la municipalité s'est engagée à réduire les déchets alimentaires avec l'aide appréciée des personnels, des enseignants et des éco délégués.

Le surplus alimentaire est recyclé par le biais de poules et de compost mais il faut que, collectivement, nous fassions mieux.

La municipalité, en application de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, s'est fixé l'objectif de réduction du gaspillage alimentaire dans la restauration collective (- 50% en 2025 par rapport au niveau de 2015).

Lutter contre le gaspillage alimentaire permet de réduire les coûts et de réinjecter les économies générées dans l'achat de produits encore plus qualitatifs.

« L'alternative Lewardoise » 2 élus

En refusant de publier notre tribune, notre maire calomnie les oppositions en portant une analyse scandaleuse indigne du mouvement communiste, de son histoire et assurément de son avenir local.

« Pour Lewarde, un nouvel élan » 2 élus

Le mois dernier, notre tribune d'expression libre a été purement et arbitrairement censurée par notre nouveau Maire. Certaines affaires courantes ont du mal à être assumées !

La ligne de conduite choisie est " Circulez, il n'y a rien à voir ! "

Mais avec des opposants au sein de la vie municipale, il n'est plus aussi facile de cacher systématiquement la poussière sous le tapis !

Au pays de la liberté d'expression, vous pouvez heureusement nous suivre via notre page Facebook " Pour Lewarde, un nouvel élan ". Rejoignez-nous.

Delphine ZAGACKI et Jean-Marie DELANNOY